

Commission des Finances

Réunion du 8 janvier 2025 en visio

Présidence : M. Pascal TRANQUILLE.

Présents : Madame Maryline COMOR et Messieurs Christophe PENET, Didier BARDET, Pierre LAVALARD, Carlos FERREIRA, Joël LEVECQUE, Aurélien HAMEL.

Participant : Messieurs Christophe DEMUYNCK, Expert-Comptable, Romain WARME, et Wilfried LECLERCQ.

Excusé : M. Manuel RODRIGUEZ.

Le Président accueille l'ensemble des membres et rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Proposition d'un Commissaire aux comptes
2. Barème financier du DSF
3. Etat des lieux des finances clubs (soldes)
4. Délocalisation du DSF
5. Schéma DAP et PPF

1/ Proposition d'un commissaire aux comptes (CAC)

Il s'agit d'une obligation statutaire émanant de la FFF, le CAC est élu pour 6 ans.

Le rôle du CAC est de certifier les comptes présentés par le DSF, et contrôler la mise en place des différentes procédures financières.

M. DEMUYNCK a été sollicité pour la recherche d'un CAC certifié, la parole lui est donc transmise.

Il propose à la Commission M. **Yann Cadic, société PLC**, qui sera apte pour la vérification des comptes clos au 30/06/2025, à la condition que sa désignation soit validée en AG de juin 2025. Le coût annuel est de 3025€ HT.

Ce dernier propose de venir se présenter, il pourra ainsi développer le rôle et les missions d'un CAC plus précisément.

Les membres de la Commission valident la proposition de M. DEMUYNCK.

Une rencontre sera donc prochainement réalisée.

2/ Barème financier du DSF :

Le Président transmet la parole à Wilfried LECLERCQ, Directeur du DSF.

Il tient à préciser, contrairement à d'autres entités régionales et départementales, que le coût des engagements en compétition départementale n'a pas évolué depuis la saison 2015/2016, soit depuis 8 saisons maintenant. Il tenait à le rappeler.

Plus précisément, il souhaite que soient intégrées dans un règlement ou dans le barème financier les différentes échéances auxquelles les clubs devront régulariser leur solde.

Aujourd'hui, réglementairement, seule la date du 30 juin est actée pour le règlement du solde des clubs. Ce qui peut provoquer chez certains, des gros problèmes en cas d'absence de suivi. L'idée réside dans l'accompagnement des clubs, d'avoir un suivi régulier afin que ces derniers n'accumulent des sommes parfois pharamineuses à régler en juin.

Le suivi annuel permettra ainsi d'éviter de grosses déconvenues avec des obligations de paiement qu'ils ne peuvent honorer en juin. Il propose donc que soit acté un règlement du solde en janvier en plus de juin.

Actuellement, le District n'a aucun levier réglementaire pour le règlement des soldes au 31 janvier. C'est sur ce point qu'il souhaite une évolution.

Les membres sont ensuite interrogés à ce sujet.

Christophe PENET estime qu'il pourrait effectivement y avoir un règlement de solde au 31/12 de la saison, avec le 31/01 comme date butoir. Ensuite sans retour des clubs, possibilité d'imposer un échéancier jusqu'à juin en prévision du solde croissant des clubs.

Romain WARME informe les membres que la période du 15 mai au 15 juin est très délicate car il y a une multiplication de matchs, et les soldes évoluent rapidement. Et généralement le solde définitif des clubs au 30 juin est connu et validé au 10 juillet.

Madame COMOR Maryline et Monsieur FERREIRA Carlos n'y voient pas d'inconvénients.

Joël LEVECQUE dit que lorsqu'il était trésorier de l'AS GAMACHES, il faisait des règlements de solde de façon trimestrielle.

En tant que président de club, Aurélien HAMEL trouve opportun le principe du solde épuré trimestriellement, tout comme M. Christophe DEMUYNCK.

Pascal TRANQUILLE émet l'idée de se renseigner sur le fonctionnement des districts voisins afin de s'en inspirer dans la mesure du possible.

Pierre LAVALARD indique qu'il contactera les collègues des districts de la LFHF afin de connaître leur us et coutumes à ce niveau et qu'il transmettra ce retour à chaque membre.

Il est décidé ensuite de créer un groupe de recherche afin de proposer une version pour avril 2025 qui pourrait être proposée aux clubs en AG de juin 2025.

3/ Etat des lieux des finances clubs

Actuellement seul un club a sollicité Pierre LAVALARD, Trésorier du DSF, pour la réalisation d'un échéancier.

Cependant, les clubs ayant jusqu'au 31 janvier 2025 pour se manifester, un état des lieux plus précis sera effectué pour début février.

Romain informe qu'il y a actuellement un solde débiteur (non réglé par les clubs) d'environ 130.000,00€. Ce qui n'est pas anodin.

4/ Délocalisation du DSF

Pascal TRANQUILLE rappelle, dans le projet de cette mandature, la volonté de délocalisation du DSF afin d'équiper les clubs et les collaborateurs d'un outil de travail plus fonctionnel, adapté, avec de meilleures conditions de travail :

- Pour le stockage du matériel
- Pour les réunions
- Pour les formations
- Pour le parking
- Pour les bureaux
- Pour la réception des clubs

Les clubs, ayant été informés à plusieurs reprises, seront ainsi sollicités pour valider le projet qui leur sera présenté.

Didier BARDET intervient et pense qu'il n'est pas nécessaire de solliciter l'aval des clubs pour mener à bien ce projet. Il explique qu'en cas de refus des clubs, c'est 6 mois de travail inutile et des frais engagés à perte si l'on débute le projet aujourd'hui. Et inversement s'il faut attendre la validation des clubs en juin 2025, ce sera 6 mois de travail perdu, car ce genre de projet prend du temps.

Pierre LAVALARD rappelle que les clubs ont d'ailleurs validé en AG du 26/10/24 le report de l'excédent de la saison 2023/2024 en provisionnement sur le projet de délocalisation du DSF. Ce qui induit l'aval des clubs sur le concept.

Pascal TRANQUILLE rappelle qu'un plan de financement sera à établir, et qu'à ce titre cela peut impacter les clubs et qu'ils devront donc être sollicités.

Après quelques discussions, il est avancé par Pierre LAVALARD qu'il faut :

- Connaître la manne financière allouée au DSF pour ce projet (fonds propres, subventions, emprunts)
- Définir ensuite une marche de manœuvre
- Préciser les besoins et équipements utiles et nécessaires
- Etudier la faisabilité en rapport avec la manne financière

Christophe DEMUYNCK informe les membres qu'il y a deux sortes de financement possible :

- Emprunts et apport du DSF
- Crédit bail immobilier

Ce qu'il est important de définir :

- Les financeurs et à quelle hauteur
- Les fonds propres avec la vente du site (environ 1.400.000€)
- S'orienter vers un crédit ne dépassant pas 50.000€ annuel
- Conserver des fonds propres

Il faut donc établir un cahier des charges pour ce projet reprenant les points évoqués ci-dessus avec en finalité une projection financière.

Remarque :

Conformément à l'article 12.4 des Statuts du DSF, il est précisé que l'Assemblée Générale (les clubs) est compétente notamment pour :

- **décider des emprunts excédant la gestion courante ;**

Le plan de financement du projet sera donc à minima à faire valider par les clubs.

5/ Schémas PPF et DAP 2024/2025

Wilfried précise que les deux projets concernant le PPF et le DAP ont été transmis en juillet 2024, sans pour autant être pris en considération dans le prévisionnel financier.

- Un projet d'équipement en faveur des clubs, achat de banc de touche amovible pour les compétitions de foot à 8, sera finalement reporté et devra faire l'objet d'une sollicitation auprès des clubs en amont. Il s'agit de connaître l'intérêt des clubs pour ce matériel avant d'avancer des frais, soit d'être au plus près de la réalité des besoins.
- Deuxième dépense conséquente, la commande de 1.000 tee-shirts réparties sur différentes actions DAP (Pratique Féminines, Pratique de Loisirs, le Futsal, le Beach soccer) en corrélation avec le Schéma départemental du DAP et les attentes fédérales et régionales.

Il est demandé un positionnement rapide sur cette deuxième dépense afin qu'il puisse informer ses collègues des équipements qu'ils auront à disposition pour leurs différentes actions techniques.

Pierre LAVALARD rappelle de principe, qu'il est d'accord pour tous les achats en corrélation avec des actions déjà réalisées la saison passée car inclus dans le prévisionnel établi.

Cependant, il propose qu'un bilan des actions déjà réalisées soit établi pour la semaine prochaine afin de pouvoir se projeter sur la deuxième partie de saison et des dépenses supplémentaires à envisager.

Il est demandé un comparatif financier à la même période avec la saison passée pour connaître la marge de manœuvre pour ces achats :

- Au 31/12/23 : 1.200€ d'excédent par rapport au prévisionnel 2023/2024
- Au 31/12/24 : 42.992€ d'excédent par rapport au prévisionnel 2024/2025

Pascal TRANQUILLE précise tout de même qu'un redressement URSSAF d'environ 4.000€ est à ajouter aux frais non prévus sur la saison 2024/2025.

Une réunion est à programmer la semaine prochaine pour la projection financière liée aux dépenses supplémentaires éventuelles.

6/ Tour de table

- **Aurélien HAMEL :**

Il pense que c'est une bonne chose d'imposer des dates de règlement de solde aux clubs. Cela évitera des surprises et donnera un cadre plus précis aux clubs dans le suivi de leur budget.

- **Maryline COMOR :**

Elle précise qu'elle n'est pas pour un règlement trimestriel qui serait trop contraignant pour les clubs. Cela risque de mettre les clubs dans l'embarras en fonction des périodes. Elle met en avant les périodes de versement des différentes subventions qui ne coïncideront pas forcément.

Pascal TRANQUILLE lui répond qu'il ne sera pas imposé un règlement à date, mais une prise de conscience de la part des clubs, avec la possibilité d'établir des échéanciers afin d'alléger le solde des clubs au 30 juin de chaque saison.

- **Didier BARDET :**

Il trouve intéressant de travailler ensemble pour une réglementation commune qui convienne à tous.

Pour la délocalisation, il met en avant l'importance de se rapprocher d'un bureau d'études pour un accompagnement. Cela n'est effectivement pas de la compétence de chacun de mener ce genre de projet à termes.

En cas de collaboration avec la métropole, il faut éventuellement savoir si elle possède un bureau d'étude qui pourrait nous aider.

- **Carlos FERREIRA :**

Il se dit mitigé au final sur le règlement des clubs à différentes dates.

Il souhaite attendre de connaître le fonctionnement des districts voisins avant de se positionner clairement en fonction des retours. Il faut effectivement tenir compte des difficultés des clubs, et des dates de versement des différentes subventions.

La délocalisation du DSF est une bonne chose. Soumettre en permanence aux clubs n'est pas utile, vous avez été élu par les clubs, à vous maintenant de prendre les décisions et d'assumer les responsabilités qui vous sont dévolues.

- **Pierre LAVALARD :**

Il dit ne pas être d'accord avec des règlements trimestriels. Et précise qu'il n'y a pas trop de casse en juin.

- **Joël LEVECQUE :**

Il consent à ce que l'échéance trimestrielle soit contraignante. Cependant il est important d'accompagner les clubs au niveau financier.

- **Christophe PENET :**

Le règlement trimestriel peut effectivement être difficile sur la période de novembre à décembre. Par contre à partir de janvier, logiquement les clubs sont mieux lotis financièrement.

Pour délocaliser le DSF, il faut travailler sur plusieurs fronts :

- Définir la surface nécessaire
- Définir les lieux opportuns
- Etablir les finances/subventions par rapport au projet souhaité

- **Romain WARME :**

Il rappelle qu'actuellement il y a 130.000€ en attente de règlement de la part des clubs.

Il rejoint les membres en précisant que le fonctionnement actuel de deux règlements des soldes sur la saison est un bon compromis.

- **Pascal TRANQUILLE :**

Il rappelle qu'on s'aperçoit bien que le DSF n'est pas une banque, car peu d'entres elles laisseraient une somme de 130.000€ dehors sans se manifester. Cela démontre qu'il y a une véritable économie dans le football. Il ne faudra pas avec notre bel outil condamner nos clubs et futurs dirigeants de l'instance.

Didier BARDET reprend la parole concernant la délocalisation, il rappelle que c'est inscrit dans le programme de cette mandature, que cela a été rappelé aux clubs, maintenant il faut agir sans tout le temps solliciter les clubs sur chaque avancée.

Le Président conclut ensuite la réunion.

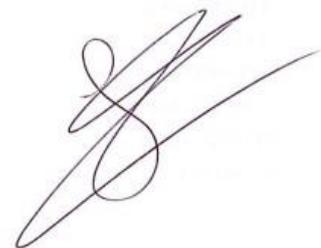
Le Président

Pascal TRANQUILLE

A blue ink signature of Pascal TRANQUILLE, consisting of a stylized 'P' and 'T' followed by a long horizontal stroke.

Le Secrétaire de séance

Wilfried LECLERCQ

A black ink signature of Wilfried LECLERCQ, featuring a complex, cursive script with multiple loops and a long horizontal tail.